

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PÉFECTURE D'

COMMUNE DE

E L'ARIGÈE

E PAMIERS

REÇU LE :

- 3 MAI 2018

PREFECTURE FOIX

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à :

ENQUETE PREALABLE  
A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE  
DU PROJET D'AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE  
ENTRE LA RD11 ET LA RD29 SUR LA COMMUNE DE PAMIERS.

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

" D.U.P "

Enquête relative à :

Demande du Conseil Départemental de l'Ariège  
de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P) sur  
Projet d'aménagement d'un giratoire RD11/RD29 (Commune  
de Pamiers) avec Enquête Parcellaire Conjointe.

En exécution de l'arrêté du 15 Février 2018

de Monsieur le préfet de l'Ariège

je, soussigné(e), M. Pierre SÉRÉNÉ Commissaire Enquêteur

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 24 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

, du 15 mars 2018 au 30 mars 2018

les Lundi, Mardi, Mercredi de 8<sup>h</sup>30 à 11<sup>h</sup>00 et de 13<sup>h</sup>30 à 17<sup>h</sup>00  
et Vendredi de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les observations du public.

A Pamiers, signature

le 26 Février 2018

## Première journée :

le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

1 - Observations de M<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_

15 MARS 2018

RAS

16 MARS 2018 RAS

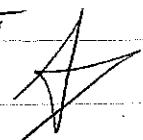
19 MARS 2018

Bien que le dossier d'enquête ne comporté pas le résultat d'une éventuelle étude de la vitesse aux abords du carrefour des deux départementales 11 et 29, j'estime que le carrefour est dangereux en raison d'une visibilité restreinte à cet endroit et d'un profil de la RD 11 favorisant une vitesse excessive des véhicules.

En conséquence, je suis favorable à l'aménagement d'un giratoire qui assurera une meilleure sécurité.

Proposition : Pour les véhicules circulant sur la RD 11 dans les deux sens Belfort - Paray, les conducteurs devraient être avertis suffisamment tôt de la présence du giratoire (bande de ralentissement sur la chaussée par exemple). Un virage proche de just et d'autre du carrefour limitera la visibilité.

19/3/2018 Frédéric Boenner



20 Mars 2018: RAS

21 Mars 2018:

Lycee Agricole de Pamiers. le 21 mars 2018.

Renseignement demandé :

Accès à la parcelle ZV79 exploitée par le lycée agricole de Pamiers par le chemin existant (ancienne voie ferrée pour laquelle nous avons une exclusivité de passage) nous permettant de communiquer par la ZT 12, nous facilitant les récoltes, transfert matériel irrigation sans emprunter la RD 11 et par conséquent ne pas y occasionner des gênes de circulation.

Enjallbet Julien.

TB

22 mars 2018 RAS

23 mars 2018 : courrier observation de M<sup>e</sup> Boyé Narel et M<sup>m</sup> Boyé Narel → transfér vers le registre d'Enquête Publique pour Enquête Parcellaire. par Pierre Sérene commissaire enquêteur.  
Féline

26 mars 2018 RAS

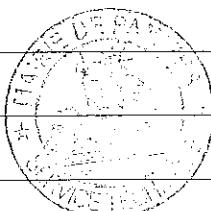
27 mars 2018 RAS

28 mars 2018 RAS

29 mars 2018 RAS

30 mars 2018 RAS

Dossier retiré le 03 avril 2018 par M<sup>e</sup> Pierre Sérene.



AS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT DE L'ARIEGE

COMMUNE de PAMIERS

REÇU LE :

- 3 MAI 2018

PREFECTURE FOIX

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers ENQUÊTE PARCELLAIRE

relatif à :

ENQUÊTE PARCELLAIRE EN VUE DE L'ACQUISITION  
DE L'EMPRISE DES PARCELLES NECESSAIRES  
AU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE  
ENTRE LA RD11 ET LA RD29 SUR LA COMMUNE DE PAMIERS.

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

“Enquête Parcellaire”

Objet de l'enquête : Ancinagement d'un Carré four-giratoire  
RDM + RD 29  
(Déclaration à Utilité Publique (D.U.P) avec enquête  
Parcellaire Conjointe)

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° E1800010/31 en date du 15 Février 2018 de

M. le Maire de : \_\_\_\_\_

M. le Préfet de : Ariège

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M SERÈNE Pierre qualité Commissaire Enquêteur

Membres titulaires : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 15 mars 2018 au 30 mars 2018

les Lundi, Mardi, Mercredi, de 8<sup>h</sup>30 à 12<sup>h</sup>00 et de 13<sup>h</sup>30 à 17<sup>h</sup>00

les Jeudi, Vendredi de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : Mairie de Pamiers

Autres lieux de consultation du dossier : \_\_\_\_\_

Registre d'enquête :

comportant 31 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

M<sup>r</sup> Pierre SERÈNE Commissaire Enquêteur Mairie de PAMIERS

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à :

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 19 mars 2018 de 16<sup>h</sup>00 à 17<sup>h</sup>00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les 21 mars 2018 de 16<sup>h</sup>00 à 17<sup>h</sup>00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les 23 mars 2018 de 16<sup>h</sup>00 à 17<sup>h</sup>00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

**PREMIÈRE JOURNÉE**

Les 15 MARS 2018 de 08 heures 30 à 17 heures 00

Observations de M<sup>me</sup>

RAS

16 MARS 2018 : RAS

19 MARS 2018 : RAS

20 Mars 2018: RAS

21 Mars 2018:

22 mars 2018 - RAS

23 mars 2018 Courrier de M<sup>me</sup> BOYÉ Municipal M. BOYÉ Marcel

26 mars 2018 RAS

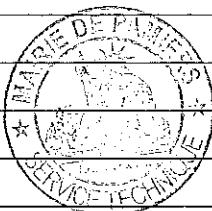
27 mars 2018 RAS

28 mars 2018 RAS

29 mars 2018 RAS

30 mars 2018 RAS

Dossier retiré le 03 avril 2018 par M<sup>e</sup> Pierre Serene.



Boye' Macl - Boye' Muriel et  
le Bois de l'Eveque  
09 les Pamiers

Vos références : DAF/SA/SA/DIPPI/2018/SC/1869/001 -  
Objet : réponse à vos courriers R.A.R -  
adressés à M<sup>e</sup> Boye' Macl et à M<sup>e</sup> Boye' Muriel -

Lettre recommandée avec A.R -

A l'attention des fonctionnaires de l'Aménagement  
de l'aire de Pamiers

Fonction de Président,

En réponse aux courriers du Conseil Départemental, en recommandés avec accusé de réception, du 26 Février 2018 et à notre rendez-vous du mois d'Avril 2017, avec l'ancien Enquêteur André, à la Mairie de Pamiers, à qui nous avions exposé nos observations.

Yves Enigano vous a fait remonter celles-ci.

C'est pourquoi, suite à vos lettres R.A.R - du 26 Février 2018, nous vous permettons de vous les notifier dans ce présent courrier R.A.R

Suite à votre demande d'acquisition foncière pour l'aménagement d'un nouveau quai sur la commune de Pamiers entre le RDH et le RDZB ; nous avons fait réaliser une estimation par un agent immobilier de la commune de Pamiers. Ses conseils, très préoccupés à nos autorisations à bâti sur ces terrains, nous indiquent que la surface 497 m<sup>2</sup>, nous offrirait de mille-cinq cents euros pour cette surface cadastrale, vu le fait de très bon emplacement de cette surface cadastrale, sur des terres agricoles, sur plusieurs années au moins à chaque fois ces terres agricoles, nous espérons, sûrement, qu'une suite favorable sera donnée à notre requête.

Dans l'attente, merci à l'ancien le Président, l'assurance de toute considération distinguée.

Boye' Macl.

Boye' Muriel :

Boye'

Copie de ce courrier - Par mail - à :

→ Fonction de Mairie de Pamiers,

→ Fonction de Police Municipale - Commission Enquêteurs -

① pref-urbite-publics@aménage.gouv.fr.

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), \_\_\_\_\_ déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs,  
du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ et  
de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Les observations ont été consignées au registre

par \_\_\_\_\_ personnes (pages n° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites  
qui sont annexées au présent registre :

**1** lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

**2** lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

**3** lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

**4** lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

**5** lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

**6** lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

signature

